



## Projet Fillon de loi d'orientation sur l'école



# De l'Éducation nationale à l'éducation patronale

## Du libéralisme d'Etat en phase de pourrissement social avancé



### Attaque sociale, chapitre n + 1

Après les retraites et la décentralisation, ce gouvernement poursuit son offensive libérale et antisociale, plein de projets aux stratégies de communication rutilante mais mensongère. Loi d'orientation (après le « grand débat national » et le rapport d'expert qu'on connaît) pour l'Éducation, projet de loi de « Prévention de la délinquance », Plan de cohésion sociale, modernisation des services publics... Tous les artifices de perversion du langage sont bons pour masquer les grandes manœuvres d'une attaque toujours plus antisociale.

Explication faite de la loi d'orientation, il y a de quoi hurler au loup – pour la énième fois. Pouvait-on s'attendre à autre chose d'un tel gouvernement ?

La vie est dure, l'existence précaire, pour beaucoup, toujours plus nombreux. Ils, elles, sont les parents de nos élèves, encore plus fragilisé(e)s. L'école publique devient une ombre, un navire qui s'abîme et que bien des nantis ont la riche idée de fuir pour assurer la réussite sociale de leurs enfants, au détriment voire au mépris de ceux des autres – ceux à qui le ministre réserve le RMI scolaire et de larges ouvertures vers la corvéabilité précoce. Il y a bien longtemps que l'éducation, au niveau national, fonctionne à deux vitesses au moins, même en son sein étatique – la carte scolaire, entre autres dispositifs, s'en est chargée et les prochaines mesures qui la concernent, creuseront encore les gouffres sociaux. L'enseignement privé, privatisé, marchandisé, la ronge.

Le pâle « socialisme » des gouvernements réformistes n'y aura rien changé. Quant aux libéraux, forts des moyens de leurs conquêtes, riches de tous leurs profits, ils s'en donnent à cœur joie – et ils ont bien raison, puisqu'ils y croient. L'État est aux ordres du MEDEF, et l'ordre est au pouvoir. En face ? Cogestion, mines offusquées, colères étouffées, divisions et pour tout dire, quasi-attentisme des géants du syndicalisme centralisé et bureaucratique.

Trahis, chaque jour un peu plus, les travailleurs, les militants. Un syndicalisme plus combatif est indispensable.

### Made in USA

Et pour celles et ceux qui ne percevraient pas nettement la société et l'école qui se dessinent là, « n'étant pas contre toute réforme du système actuel », qu'ils examinent les systèmes éducatifs anglais et américains, la pauvre place laissée à l'enseignement public, en marge du développement florissant des établissements privés et sur fond d'inégalités sociales. Voilà ce

**« Dans tous les quartiers, dans toutes les régions, un même droit à l'éducation ! »**

qui se profile, de la maternelle à l'université. L'État français fait preuve d'un suivisme libéral et antisocial remarquable, et Sarkozy se promet de galvaniser la nation tout entière. Les libéraux sont de grands pragmatiques à la botte de grands conservateurs. Et le « retour aux affaires » de la gauche réformatrice, qui faute d'avoir été plurielle se voudrait durable, n'y changerait rien ou presque.

La seule opposition possible – et riche de (re)conquêtes sociales – est la mobilisation des travailleurs, dans l'éducation comme ailleurs, réorganisés à la base. La lutte est toujours à l'ordre du jour : « Dans tous les quartiers, dans toutes les régions, un même droit à l'éducation ! ».

**Les travailleurs et les travailleuses pour la lutte, la grève et la révolution**

Cette analyse de la Loi d'Orientation est un supplément à *Classes en lutte...* le bulletin d'information de la CNT éducation diffusé tous les mois par mail. Pour le recevoir automatiquement inscrivez-vous à :

**fede-educ@cnt-f.org**

**CNT FTE**  
 Fédération des Travailleurs de l'Éducation  
 9 place Lazare Goujon, Palais du Travail,  
 69100 Villeurbanne  
 Permanences le mercredi de 17 à 19 h  
 au 44 rue Burdeau 69001 LYON

Dans la lignée des projets européens d'adaptation de l'École à la société capitaliste et d'offensives libérales sans précédent (LOLF, décentralisation, loi Borloo...), le projet de loi Fillon prétend remédier aux difficultés du système scolaire français. En réalité les mesures annoncées sont alarmantes : elles vont dans le sens d'une accélération de la sélection et de la ségrégation scolaires, d'un renoncement à une École pour tous, d'un retour de l'autorité et du conformisme social, et d'une diminution du coût du service public d'éducation.

# Loi d'orientation, loi de régression

« Ce projet ouvre la voie au démantèlement du service public alors que la majorité des participants au grand débat sur l'École avait exprimé *« la crainte de voir les jeunes trop tôt soumis aux contraintes du monde du travail sans disposer d'une formation initiale suffisante (p.133 du rapport Thélot) »* »

## N'AUTRE école, la revue de la CNT éduc, une réflexion différente sur l'éducation

**N'AUTRE école**, revue syndicale et pédagogique de la CNT dans l'Éducation se veut un espace de réflexion et de dialogue entre tous les acteurs de l'éducation. Chaque n° est l'occasion de faire le point sur un thème qui touche notre engagement syndical et pédagogique. C'est une revue qui explore à la fois les voies d'une autre société et celles d'une autre école (des chemins parallèles qui se rencontrent souvent).

### Bulletin d'abonnement à N'AUTRE école

Abonnement à partir du n° .....  
Nom et prénom : .....  
.....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postal et ville : .....

L'abonnement est de 15 euros pour 5 n°.  
Chèques à l'ordre de CNT (mention au dos "revue fédérale"), à envoyer à : FTE-CNT  
33, rue des Vignoles 75020 Paris

## Aggravation des inégalités du système scolaire

– Augmentation du nombre de bénéficiaires de bourses au mérite dans le secondaire (X3 pour atteindre 75 000 dans cinq ans). L'objectif de ces bourses est double : démontrer que l'État s'investit dans la réduction des inégalités sociales et faire croire que « réussir dans la vie » serait essentiellement une question de mérite personnel. Si près de 100% des enfants de cadres, médecins ou professeurs atteint le niveau bac alors que moins de 50% des enfants d'ouvriers, de chauffeurs ou d'employés du secteur public y parvient, ce ne serait pas à cause de facteurs économiques mais parce que les jeunes issus de milieux favorisés ont le gène de la réussite alors que les jeunes issus de milieux défavorisés sont des fainéants ! Si le gouvernement voulait réellement diminuer les inégalités sociales, il commencerait par exemple par doubler les classes de CP dans les quartiers défavorisés. *Mais la véritable fonction de l'École est de permettre à notre société dominée par l'argent de se maintenir et de se développer.*

*Pour fonctionner, la société capitaliste a besoin de décideurs et de travailleurs exploitables : l'École doit donc « sélectionner » et « former » adéquatement les uns et les autres.* Afin de faciliter cette sélection, Fillon avance trois propositions :

– garantir à tous la maîtrise d'un socle commun de connaissances et de compétences indispensables qui est en fait un RMI scolaire. Ce socle commun correspond au minimum exigé par le patronat pour qu'un jeune soit rentable. Il comprend au collège la maîtrise de la langue française, la connaissance des principaux éléments de mathématiques, une culture humaniste et scientifique permettant l'exercice de la citoyenneté, la pratique d'au moins une langue vivante étrangère, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication. Comment se satisfaire de ce bagage minimal qui entérine explicitement la mise à l'écart de disciplines déclarées non fondamentales et la hiérarchisation des savoirs ?

– casser le collège unique en créant un palier d'orientation à la fin de la 5<sup>ème</sup> et un autre à la fin de la 4<sup>ème</sup>. Les élèves issus de milieux défavorisés, en échec scolaire, seront orientés vers les 4<sup>èmes</sup> en alternance. En 3<sup>ème</sup>, les lycées professionnels accueilleront les élèves qui se verront proposer l'option de découverte professionnelle dotée d'un volume horaire de six heures. – développer la pratique du contrôle continu pour le baccalauréat. Il ne s'agit pas ici de défendre une institution très critiquable (le bachotage est un empilement de connaissances et de techniques, le contraire d'une éducation digne de ce nom), mais de dénoncer une mesure qui va renforcer les inégalités existantes entre les lycées. Le nombre d'épreuves en examen terminal va passer à six contre douze actuellement. Sous couvert de modernisation des examens, *le bac va donc cesser d'être un diplôme national* pour devenir au mieux un diplôme local puisqu'il y aura autant de baccalauréats qu'il y aura de classes de terminale ! *Cela ne peut qu'accroître les inégalités dans l'accès*

à l'enseignement supérieur entre lycées de banlieue et lycées de centre ville, entre régions déshéritées et régions favorisées.

*Prétendant se préoccuper du « talent » de chacun et individualiser les parcours pour permettre à tout élève d'obtenir une qualification assortie d'un emploi, le projet Fillon accélérera et renforcera la ségrégation scolaire dans un système éducatif qui reproduit déjà et aggrave les inégalités sociales.*

## Renforcement de l'emprise du patronat sur l'Éducation nationale

Ce projet ouvre la voie au démantèlement du service public alors que la majorité des participants au grand débat sur l'École avait exprimé *« la crainte de voir les jeunes trop tôt soumis aux contraintes du monde du travail sans disposer d'une formation initiale suffisante (p.133 du rapport Thélot) »*. Une preuve supplémentaire que ce projet n'est que la mise en application de directives patronales entérinées par la déclaration du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000 qui fixait, parmi 13 objectifs dans le domaine de l'éducation, les objectifs suivants : *« renforcer les liens avec le monde du travail, développer l'apprentissage et l'esprit d'entreprise »*. Ces mesures visent à transformer les finalités de l'École et à placer comme priorité l'employabilité de l'élève au détriment d'une formation personnelle et générale digne de ce nom, seule capable de doter le jeune d'outils pour comprendre le monde qui l'entoure et y agir. Se dessine ici clairement l'objectif d'instrumentaliser l'École comme variable d'ajustement aux besoins immédiats des entreprises.

– Augmentation de 50% d'ici cinq ans du nombre d'apprentis conformément à la « loi de cohésion sociale » de Borloo et développement de l'apprentissage dès la classe de 4<sup>ème</sup>. Le gouvernement fait le choix de privilégier l'enseignement privé (Centre de Formation des Apprentis) au détriment de l'enseignement public (lycées professionnels) car la grande majorité des apprentis sont formés dans les CFA. Le projet Fillon mentionne que les enseignants des lycées professionnels sont invités à participer à ce développement. Mais on peut se demander sous quelle forme alors que quatre lycées professionnels de Paris viennent d'apprendre leur fermeture dès la rentrée 2005 et qu'une dizaine d'autres est menacée à l'horizon 2006 ! Les apprentis sont immédiatement rentables, puisque payés en partie par la région, malléables car jeunes, et ils bénéficient en plus d'un enseignement général allégé : une aubaine pour les patrons.

– Introduction au collège de la « découverte du monde de l'entreprise ». Cette découverte sera en partie assurée par des interventions de « praticiens d'entreprise » dans les établissements. Le rapport Thélot justifie cela en expliquant qu'un praticien de l'entreprise (on peut traduire par un patron ou un cadre) est mieux à même de dresser un tableau de la situation réelle dans les entreprises qu'un professeur qui pourrait (ça existe !) dénoncer l'exploitation des salariés ou qu'un inspecteur du travail qui pourrait être tenté de parler des droits des travailleurs ! Cette matière sera prise en compte au brevet des collèges pour les élèves qui seront orientés vers la filière professionnelle.

– Augmentation de « l'autonomie financière » des établissements. Cette dernière mesure, que l'on doit relier à la régionalisation qui se profile dans le secondaire, exposera encore davantage les établissements aux pressions locales, aux logiques concurrentielles et aux exigences immédiates du marché.

*L'École doit rappeler haut et fort que sa mission n'est pas prioritairement économique. Si elle doit s'ouvrir au*

monde et répondre à la préoccupation légitime de trouver pour chaque jeune une insertion socioprofessionnelle, elle doit cependant dénoncer toute tentative de mainmise des entreprises et du capital sur l'orientation des enseignements et les certifications dispensées par le service public d'éducation. Enfin, l'École n'a pas à s'adapter à un monde où l'emploi se raréfie et se précarise, où les valeurs de compétition et de soumission détruisent celles de solidarité et de partage de tous les savoirs sur lesquels doit se construire la société.

## Retour de l'autoritarisme et du conformisme social

Fillon, suivant les recommandations du rapport Thélot, s'est prononcé pour le renforcement de l'autorité et du respect dus aux enseignants. Nous sommes convaincus que les professeurs doivent être reconnus et respectés, mais ce respect et cette autorité indispensables ne se décrètent pas et ce n'est pas le retour aux punitions collectives (circulaire ministérielle du 28 octobre 2004) qui va y contribuer.

– Une note de « vie scolaire » intégrée au brevet des collèges réformé prendrait en compte l'assiduité, la discipline et l'engagement des élèves dans la vie de l'établissement !!! Qui sera chargé de mettre cette note, quels seront les critères d'évaluation, quel est l'intérêt pédagogique de cette note qui va avoir pour conséquence de pénaliser des élèves qui sont souvent ceux qui rencontrent déjà le plus de difficultés ? À quels milieux sociaux appartiennent la plupart des élèves absents ?

Sans doute nos gouvernants pensent-ils que c'est à grand renfort de sanctions et de cours de citoyenneté que pourront être préservés la cohésion et l'ordre à l'école alors que l'augmentation des inégalités, le chômage massif et l'aggravation des violences faites aux enfants et à leurs familles à l'extérieur de l'école du fait des politiques libérales poursuivies sont avérés !

– Renforcement du poids des enseignants en ce qui concerne le passage en classe supérieure et l'orientation, ce qui signifie qu'en cas de contestation de la famille de l'élève, le dernier mot reviendrait au directeur d'école ou au chef d'établissement. Cette décision revient à casser les cycles et à généraliser la pratique du redoublement, pratique qui est dénoncée par la quasi-totalité des études sur la question. Une étude de l'IREDU (Institut de recherche en économie de l'éducation) parue le 10 décembre montre que le redoublement est inefficace, car il ne permet pas aux élèves de rattraper leur retard, et inéquitable, car il touche surtout les enfants issus des catégories sociales professionnelles les plus défavorisées.

Le retour à l'autoritarisme, loin d'engendrer le respect, n'a-t-il pas pour objectif d'inculquer la soumission et le conformisme social ? L'objectif de ce retour à l'autoritarisme à l'école n'est-il pas de former des générations d'employés dociles ? Le ministre suit en cela les injonctions du MEDEF : « Le monde de l'entreprise (...) paraît plus demandeur d'"éducation" que d'autres acteurs ou partenaires de l'école (p.35 du rapport Thélot) » !

## Attaques contre les personnels

Après l'offensive de la décentralisation en 2003 qui avait pour but de déléster le budget de l'Éducation nationale du coût de plus de 100 000 personnels non-enseignants (personnels ATOSS, conseillers d'orientation-psychologues et infirmières scolaires), le projet Fillon s'attaque aux responsables n°1 du coût de l'Éducation nationale : les personnels enseignants.

### Augmentation du temps de travail et flexibilité

– Chaque enseignant, en plus de son temps de service qui comprend souvent la 19<sup>ème</sup> heure d'enseignement qui peut être imposée par le chef d'établissement, pourrait être astreint à effectuer jusqu'à 72 heures annuelles pour remplacer un(e) collègue absent(e). C'est-à-dire qu'un chef d'établissement peut obliger un(e) enseignant(e) à effectuer 26 heures hebdomadaires pendant un trimestre soit 10 semaines à 19 h (service actuel : 18 + 1) + 7 h (70 des 72 heures supplémentaires) !

Après avoir supprimé la quasi-totalité des titulaires sur zone de remplacement (TZR), diminué de façon drastique le nombre de postes d'enseignants ouverts aux concours et viré la grande majorité des enseignants non-titulaires, Fillon veut augmenter la durée de travail des enseignants ! Cette mesure est d'autant plus inadmissible que le temps de travail effectif d'un enseignant dans et hors établissement est déjà de plus de quarante heures en moyenne. Fillon vise également par ce biais à instaurer un flicage des absences par les collègues. Il y a fort à parier que les collègues les plus faibles auront à pâtir de cette pression supplémentaire.

– La formation continue des professeurs s'effectuera prioritairement en dehors des obligations de service d'enseignement !

### Casse des statuts

– Des professeurs de lycée professionnel pourront être nommés au collège, notamment en classe de 6<sup>ème</sup>. Officiellement afin de faciliter l'adaptation des élèves à l'enseignement au collège, officieusement afin de permettre une meilleure gestion des ressources humaines puisque dispensant des enseignements dans deux matières, ces collègues sont plus flexibles, leur volume horaire dans chaque matière permettant de s'adapter plus facilement aux besoins des établissements. C'est une première étape vers la bivalence des professeurs de collèges et lycées, bivalence que le rapport Thélot préconisait et qui commence à se mettre en place car les candidats au CAPES se verront proposer une certification complémentaire en lettres, langues et mathématiques.

– Fin du recrutement national des enseignants du second degré et l'alignement sur le recrutement académique du 1<sup>er</sup> degré. Le projet parle de « concours nationaux à affectation régionalisée ». « La répartition académique des postes est donnée au moment de l'inscription aux concours. Les candidats choisissent leur académie d'affectation qui sera à la fois leur lieu de stage et leur lieu de début de carrière ». C'est la disparition programmée des mutations interacadémiques puisque les postes ouverts aux concours seront réservés prioritairement aux stagiaires.

– Développement du statut de « professeur associé » dans le second degré. « Les établissements, dans le cadre de leur dotation en heures d'enseignement, pourront faire appel à des professeurs associés, issus des milieux professionnels, pour diversifier et compléter leur potentiel d'enseignement ». L'enseignement dispensé par les professeurs de l'éducation nationale étant notamment insuffisant, l'aide de professionnels de l'entreprise s'avère indispensable !

### Réduction du nombre d'enseignants

– Allègement des horaires de cours des élèves au lycée.

– Diminution du nombre des options proposées aux lycéens.

– Développement du bac pro en trois ans, au lieu de quatre actuellement, soit 25% d'heures d'enseignement en moins. Cette dernière mesure est réclamée depuis de nombreuses années par le patronat et ce sont essentiellement les enseignements généraux qui seraient sacrifiés.

Des enseignants moins nombreux, travaillant plus avec des horaires flexibles : voilà le projet du gouvernement pour l'École du XXI<sup>e</sup> siècle !

Le projet de loi Fillon, s'il présente quelques mesures positives comme la promotion de l'égalité filles/garçons (qui ne coûte pas un euro), est encore plus ouvertement libéral que le rapport Thélot. Face à ces attaques, seule notre mobilisation peut permettre d'imposer d'autres choix pour l'École du XXI<sup>e</sup> siècle. Tous ensemble pour une École réellement émancipatrice

## La carte scolaire 2005

La priorité du gouvernement est la baisse du coût de l'Éducation nationale. Pour se convaincre de cette volonté politique, il suffit d'analyser le projet de répartition des moyens d'enseignement pour la rentrée 2005. Cette carte scolaire 2005 doit permettre de s'adapter à une augmentation absolue du nombre d'élèves.

– Dans le premier degré, afin d'accueillir 45 000 élèves supplémentaires, Fillon annonce la création de 700 postes, soit un(e) enseignant(e) pour 65 élèves ! Et encore le ministère a revu sensiblement à la baisse les chiffres de la Direction de l'Évaluation et de la Prospective qui annonçait une augmentation de 61 000 élèves.

– Dans le second degré, le nombre d'élèves devrait diminuer de 42 500 selon le ministère. La carte scolaire prévoit la suppression de 5 450 postes d'enseignants, dont 3 350 titulaires et 2 100 contractuels, soit un(e) enseignant(e) pour 8 élèves !

www.cnt-f.org/te

**POUR UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE**

**POUR UNE RÉVOLUTION**

**PÉDAGOGIQUE**

**ÉDUCATIVE**

**SOCIALE**

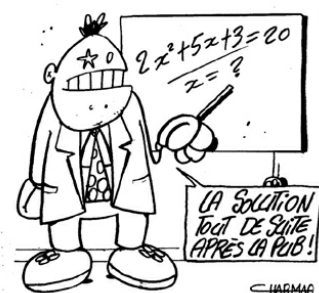
**CNT FTE**

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURISEIS DE L'ÉDUCATION  
PALAIS DU TRAVAIL - 9 PLACE LAZARE GOUJON - 69100 VILLEURBANNE  
Mail : fede-educ@cnt-f.org

# loi de restriction loi de sélection...

# Le service public d'éducation est-il soluble dans l'esprit d'entreprise ?

L'ÉCOLE PRIVATISÉE



**« La conjugaison de ces trois lois ne laisse plus de place à un véritable service public d'éducation et nous impose exclusivement le projet de refondation sociale du MEDEF comme modèle éducatif. »**

LE 24 SEPTEMBRE 2002, c'est Raffarin et non pas Ferry qui réunissait les recteurs d'académie pour annoncer le licenciement des emplois jeunes, la suppression du statut des MI/SE, la loi de décentralisation et ses conséquences sur le statut des personnels non enseignants. Depuis la fin des années 80, les gouvernements n'ont cessé de développer les emplois précaires dans l'éducation nationale comme ailleurs. Après le licenciement des emplois jeunes, celui des contractuels et vacataires enseignants à la rentrée 2004, celui des CES/CEC est en cours. Rien d'étonnant donc, à ce que le projet de loi d'orientation pour l'école intègre, à la fois, la loi portant sur les nouvelles responsabilités des collectivités locales – imposée par utilisation du 49-3 durant l'été 2004, les mesures du plan de cohésion sociale de l'automne 2004, ainsi que les lois répressives : *Loi de sécurité quotidienne*, *Loi de sécurité intérieure*, *Loi de prévention de la délinquance* et *Protocole entre les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation* d'Octobre 2004.

Depuis la réforme de la constitution en mars 2003, l'État est décentralisé. Tous les personnels titulaires TOS sont détachés aux collectivités locales, les non titulaires TOS, très nombreux (CES/CEC, emplois jeunes et contractuels) vont être licenciés en 2005, comme l'ont confirmé les non réponses et la fuite de l'inspecteur d'académie du 93 face aux questions des militant(e)s du Collectif des non titulaires de l'Éducation (11 décembre 2004). Les contrats CES/CEC deviendront les contrats d'avenir (sic) du plan Borloo. Outre le transfert des personnels TOS (art. 67), et celui des personnels et missions de la médecine scolaire (art. 67 bis), cette loi impose aux collectivités territoriales la responsabilité de l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes (art. L 214 12 1) ainsi que la gestion de la formation professionnelle en y incluant « un schéma prévisionnel des formations » y compris dans les collèges (art. 62 L 214-1), soumettant encore davantage la politique éducative aux besoins du patronat local à la faveur des conseils territoriaux de l'Éducation nationale, constitués majoritairement par les représentants des entreprises et d'où sont exclus les représentants des personnels et des parents. Le lycée des métiers avait déjà largement attaqué l'enseignement professionnel public.

La lecture de quelques extraits du plan de cohésion sociale suffit à se convaincre de la cohérence et des objectifs contenus dans cet ensemble de lois. Il modifie (détruit) les codes du travail et de la fonction publique. Il s'inscrit dans la logique du rapport du conseil d'état du 20 mars 2003 qui préconise : la privatisation des services publics par la mise sur le marché de leurs missions, et le remplacement de tout statut et convention collective du droit du travail par la notion de contrats de missions pour les salariés.

Dans le pilier consacré à l'emploi, le programme 2 est destiné à accompagner 800 000 jeunes en difficulté vers l'emploi durable. C'est la mise en place des contrats d'avenir (sic) ; chaque jeune se voit désigner un référent censé définir avec lui son projet professionnel. Les référents seront les personnels des PAIO (Permanence d'Accueil, d'Information et

d'Orientation), et 2800 emplois seront choisis parmi les professionnels du service public de l'emploi (maisons de l'emploi recrutant 7500 agents sur contrat de droit privé, les autres par redéploiement, programme 1), les travailleurs sociaux actifs dans les quartiers et des seniors expérimentés dans le champ éducatif. Il est précisé que 500 coordonnateurs seront placés au niveau des bassins d'emploi pour développer les partenariats locaux et piloter les référents. Charitable, ce programme prévoit une allocation intermédiaire quand le jeune est entre deux contrats ; c'est ce qu'ils appellent le retour à l'emploi durable (sic). Pour évaluer l'aptitude de ces jeunes à occuper les métiers qui recrutent, ils passeront des tests mis au point par les plate formes de vocation (re-sic) qui viendront compléter les dispositifs d'information et d'orientation en milieu scolaire. Trois voies d'accès à l'emploi sont proposées à ces 800 000 jeunes en difficulté : 350 000 par une formation en alternance, 350 000 par le truchement d'un emploi aidé (contrat jeune en entreprise, CIE, CIVIS) et 100 000 jeunes seront recrutés en alternance dans le secteur public.

Le programme 3 affirme, qu'à côté de la réforme en cours du contrat de professionnalisation et de l'évolution de l'enseignement professionnel dans l'éducation nationale, le développement de l'alternance est une nécessité pour notre pays. Les apprentis, munis d'une carte nationale d'apprentis se verront même proposer des séquences d'apprentissage dans d'autres pays de l'Europe (délocalisations dans la formation). Un campus des métiers (re-re-sic) verra le jour dans chaque région pour valoriser les filières, du CAP au diplôme d'ingénieur (lycée des métiers ?). Des mesures sont prévues pour faciliter les stages de découverte des entreprises pour les 14-16 ans (4<sup>ème</sup> alternance et option découverte de l'entreprise).

Intitulé « favoriser la mixité sociale dans la fonction publique par le développement de l'alternance », le programme 4 est on ne peut plus clair sur la précarisation des emplois publics et la casse des statuts. Il ouvre une nouvelle voie de recrutement aux emplois publics reposant sur un principe de formation alternée en service public dénommée PACTE (parcours d'accès à la fonction publique territoriale, hospitalière et d'état) notamment en direction des jeunes issus des quartiers sensibles. « Si le jeune remplit son contrat de travail et de formation », la collectivité honore son engagement moral et le confirme comme agent public. Il s'agit d'une voie de pré recrutement qui se fera sur des postes libérés par les départs à la retraite dans les fonctions publiques. En d'autres termes, il s'agit de compenser les départs à la retraite par un recrutement de nouveaux précaires apprentis précaires, pouvant déboucher sur des emplois de titulaires sans garanties statutaires. Les trois lois statutaires des fonctions publiques seront donc modifiées.

**La conjugaison de ces trois lois ne laisse plus de place à un véritable service public d'éducation et nous impose exclusivement le projet de refondation sociale du MEDEF comme modèle éducatif. La lutte contre la précarité et la précarisation des emplois et des formations demeure une lutte majeure et prioritaire pour refuser des lois et des projets inamendables et non négociables.**

## SOUSCRIPTION

Le Collectif anti-hiérarchie va publier une brochure



Tout ce qu'il faut savoir sur l'inspection et comment la refuser. Mais aussi des textes de réflexion, des témoignages sur les hiérarchies dans l'éducation et les évaluations, celles que nous subissons et celles que nous faisons subir. Richement illustrée, bourrée d'analyses de haute tenue, cette brochure qui plaira aux plus expérimentés comme aux débutants est appelée à devenir une référence. Seulement voilà : il faut encore de l'argent pour imprimer et diffuser. Nous avons besoin de vos dons, petits ou grands. Individus, associations, syndicats, tout le monde peut participer.

Pour souscrire, envoyez un chèque à l'ordre de CNT-éducation (écrivez CAH au dos) à CNT-éducation 33, rue des Vignoles 75020 Paris. Joignez vos coordonnées si vous voulez recevoir un (ou des) exemplaire(s) de la brochure dès sa parution. Elle sera ensuite vendue à prix libre pour un prix de revient d'environ 2 euros.